

RTL GROUP Société anonyme 45, bd Pierre Frieden L-1543 Luxembourg R. C. S Luxembourg n° B 10.807

<u>PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE</u> DES ACTIONNAIRES TENUE A LUXEMBOURG, LE 17 AVRIL 2013

° La séance est ouverte à 15.00 heures, sous la présidence de M. Thomas Rabe, Président du Conseil d'administration.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Edouard de Fierlant.

Monsieur Martin Dannhoff et Monsieur Joseph Aghina assument les fonctions de scrutateurs.

Le bureau est complété par Madame Anke Schäferkordt et Monsieur Guillaume de Posch, administrateur-délégués et les administrateurs présents, à savoir Messieurs Elmar Heggen, Thomas Hesse, Bernd Kundrun, Jacques Santer, Rolf Schmidt-Holz, James Singh et Martin Taylor.

° Le bureau ayant été constitué, le Président constate :

- I. L'assemblée a été convoquée à cette date heure et lieu, en exécution de l'article 70 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de l'article 3 de la loi du 24 mai 2011 concernant l'exercice de certains droits des actionnaires aux assemblées générales des sociétés cotées, par convocations publiées à savoir :
 - « Mémorial C » n° 634 du 15 mars 2013
 - « Luxemburger Wort » du 15 mars 2013
 - « L'Echo » du 15 mars 2013
 - « De Financieel-Economische Tijd » du 15 mars 2013
 - sur le site Internet de la Bourse de Luxembourg depuis le 15 mars 2013

- sur le site Internet de la Société

dont copies des publications respectives ont été déposées auprès du bureau ; et par lettre missive adressée, par pli recommandé, en date du 15 mars 2013 aux actionnaires nominatifs, dont une copie est déposée auprès du bureau.

Les attestations de qualité de détenteurs d'actions au porteur à la date d'enregistrement ainsi que les procurations et les votes par correspondance ont également été déposés auprès du bureau.

- II. Les noms des actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, et les noms des porteurs de procurations des actionnaires représentés ont été renseignés sur une liste de présences signée par les actionnaires ou par les porteurs de procuration des actionnaires représentés et par les membres du bureau, cette liste de présence restant annexée à l'original des présentes.
- III. La liste de présences, vérifiée par les scrutateurs, établit que le nombre des actionnaires présents ou représentés s'élève à 49, réunissant 145.263.644 actions disposant du même nombre de voix, soit 93,85% du nombre d'actions représentant le capital. En application de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée, les droits de vote attachés aux 1.168.701 actions détenues par RTL Group elle-même ou à travers une filiale dans laquelle elle dispose de la majorité des droits de vote sont suspendus.
- IV. Les actionnaires présents reconnaissent, que toutes les formalités ont été remplies et que l'Assemblée est dès lors valablement constituée et apte à délibérer sur l'ordre du jour suivant :
 - 1. Rapports du Conseil d'administration et du réviseur d'entreprises agréé (sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2012)
 - 2. Approbation des comptes annuels sociaux et consolidés au 31 décembre 2012
 - 3. Affectation du résultat
 - 4. Décharge à donner aux administrateurs et au réviseur d'entreprises agréé
 - 5. Nominations statutaires
 - 6. Divers.
- ° L'Assemblée dispense le Conseil d'administration et le réviseur d'entreprises agréé aux comptes sociaux et consolidés de la lecture de leurs rapports.

Dans leur discours, les Administrateurs-délégués commentent l'évolution de la société au cours de l'exercice 2012 et pendant les premiers mois de l'exercice 2013.

Après échanges de vues, il est procédé aux votes et l'Assemblée adopte les résolutions suivantes :

Approbation des comptes sociaux 2012

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration, du bilan, du compte de profits et pertes et de l'annexe ainsi que du rapport du réviseur d'entreprises agréé, approuve dans toutes leurs parties les comptes annuels sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Votes en faveur de la résolution :	145.263.543
Votes contre la résolution :	/
Abstentions:	1
Par conséquent cette résolution est adoptée à la majorité.	

Approbation des comptes consolidés 2012

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion consolidé du Conseil d'administration, du bilan consolidé, du compte de profits et pertes consolidé et de l'annexe ainsi que du rapport du réviseur d'entreprises agréé aux comptes consolidés, approuve dans toutes leurs parties les comptes annuels consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Votes en faveur de la résolution :	143.967.003
Votes contre la résolution :	600

Abstentions:

Par conséquent cette résolution est adoptée à la majorité.

Affectation du résultat

Compte tenu du bénéfice de l'exercice 2012 de 1.854.247.717,- EUR (un milliard huit cent cinquante-quatre millions deux cent quarante-sept mille sept cent dix-sept euros), et de la prime d'émission de 4.691.802.190,- EUR (quatre milliards six cent quatre-vingt-onze millions huit cent deux mille cent quatre-vingt-dix euros) l'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, et conformément aux dispositions de l'article 31 des statuts tels qu'amendés, prend acte de l'acompte sur dividende («Dividende Intérimaire») d'un montant total de 1.625.269.317,- EUR (un milliard six cent vingt-cinq millions deux cent soixante-neuf mille trois cent dix-sept euros) décidé par le Conseil d'administration en date du 24 février 2013 et décide que ce Dividende Intérimaire soit prélevé sur le bénéfice de l'exercice 2012.

L'affectation du résultat de l'exercice se présente dès lors comme suit :

Bénéfice de l'exercice 2012	EUR	1.854.247.717,-
Prime d'émission	EUR	4.691.802.190,-
Dividende Intérimaire décidé le 24 février et	EUR -	1.625.269.317,-
mis en paiement le 7 mars 2013		
Actions propres – dividende non attribué (1)	EUR	1.819.650,-
Total bénéfice reporté	EUR	230.798.050,-
(après affectation du résultat)		
Prime d'émission	EUR	4.691.802.190,-
(après affectation du résultat)		

(1) sur base d'un nombre inchangé d'actions propres détenues le jour de la distribution, soit 173.300 titres

Le dividende brut attribué au titre de l'exercice 2012 aux titulaires d'actions se trouve ainsi fixé à 10,50 EUR par action, la retenue à la source s'élevant, en l'état actuel de la législation fiscale, à un maximum de 15%.

Le dividende a été mis en paiement le 7 mars 2013 contre remise du coupon numéro 19 auprès des établissements bancaires suivants :

- au Grand-Duché de Luxembourg :

BIL, Banque Internationale à Luxembourg S.A.

- en Belgique:

Belfius Banque S.A.

Votes en faveur de la résolution : 145.239.333

Votes contre la résolution : 1.309

Abstentions: 23.001

Par conséquent cette résolution est adoptée à la majorité.

Décharge à donner aux administrateurs

L'Assemblée générale donne, par vote spécial, décharge pleine et entière aux administrateurs de leur gestion au cours de l'année 2012.

Votes en faveur de la résolution : 145.263.533

Votes contre la résolution :

Abstentions: 101

Par conséquent cette résolution est adoptée à la majorité / unanimité.

Décharge à donner au réviseur d'entreprises agréé

L'Assemblée générale donne, par vote spécial, décharge pleine et entière au réviseur d'entreprises agréé de sa mission au cours de l'année 2012.

Votes en faveur de la résolution :145.262.962Votes contre la résolution :70Abstentions :611

Par conséquent cette résolution est adoptée à la majorité.

Désignation d'un administrateur non-exécutif supplémentaire

L'Assemblée générale décide d'augmenter le nombre de membres du Conseil d'administration de 10 à 11 et de désigner comme administrateur non-exécutif supplémentaire pour une période de deux ans, prenant fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes 2014 Madame Judith Hartmann, ayant pour adresse professionnelle D-33311 Gütersloh, Carl Bertelsmann Strasse 270.

Votes en faveur de la résolution : 145.087.318

Votes contre la résolution : 176.324

Abstentions : 1

Par conséquent cette résolution est adoptée à la majorité.

Renouvellement du mandat du réviseur d'entreprise agréé aux comptes statutaires et aux comptes consolidés

L'Assemblée générale prend acte de la venue à expiration au terme de la présente Assemblée générale du mandat de PricewaterhouseCoopers société coopérative en qualité de réviseur d'entreprises agrée aux comptes statutaires et aux comptes consolidés, et décide de renouveler pour une période d'un an, expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes 2013, le mandat de PricewaterhouseCoopers S.C. établie et ayant son siège social à L-1014 Luxembourg,

400 route d'Esch, en qualité de réviseur d'entreprises agréé aux comptes statutaires et aux comptes consolidés.

Votes en faveur de la résolution : 143.962.082

Votes contre la résolution : 2.523

Abstentions : 1.298.481

Par conséquent cette résolution est adoptée à la majorité.

Divers : néant.

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée dispense le Secrétaire de donner lecture du présent procès-verbal. La séance est levée à h

Le Secrétaire, Le Président, Les Scrutateurs,

Les Actionnaires